Réponses de Monsieur Lippold à nos questions en date du 2 octobre

Tout d'abord concernant l'EMC, comme le suggère la lettre de rentrée, confirmez-vous la nécessité de réaliser des évaluations notées ? Et faut-il faire apparaître sur le bulletin les appréciations et/ou notes ? Qu'en est-il du projet d'année en EMC ?

En réponse à votre question sur l’EMC, la réponse est oui aux deux interrogations. En effet, dans le cadre de la réforme du lycée, l’EMC bénéficie d’un horaire et d’un programme propres et donc, à ce titre, doit être clairement identifié tant dans les emplois du temps que sur les bulletins.

Par ailleurs, le BOEN [n°29 du 19 juillet 2018](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37963) précise bien, dans son article 2 qui fixe la liste et le coefficient des épreuves du baccalauréat général en contrôle continu, que :

*Un coefficient 10 est affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal, attribuée par ses enseignants pour les enseignements énumérés dans le tableau suivant (dont l’EMC), chacun des enseignements comptant à poids égal.*

Par ailleurs, je vous rappelle que cet enseignement n’est pas obligatoirement confié aux professeurs d’histoire et géographie, et qu’il n’est bien évidemment pas possible de l’associer au traitement des diverses disciplines concernées.

Compte tenu de l’horaire dont bénéficie l’EMC et des modalités particulières que peut présenter cet enseignement (par exemple à travers un « projet de l’année » qui peut prendre des formes et des rythmes variés), on peut bien sûr imaginer que l’évaluation ne prenne pas à chaque trimestre la forme d’une note (mais, par exemple, celle d’un commentaire sur les compétences travaillées). Il n’en demeure pas moins qu’une évaluation chiffrée (au moins) est attendue dans l’année et qu’elle sera intégrée à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal.

Nous finalisons d’ailleurs au sujet de cet enseignement une note que nous diffuserons prochainement et qui fera le point sur tous ces aspects, pour le collège comme pour le lycée.

Pour la spécialité Histoire-Géographie, géopolitique et Sciences politiques : Quelles méthodologies développer ? Convient-il d'entraîner les élèves à la dissertation ? Quelles seront les épreuves en classe de Terminale ? Avez-vous des informations plus précises sur le grand oral et le projet ?

Concernant l’enseignement de spécialité, nous n’avons hélas pour le moment pas d’informations supplémentaires, du moins que nous puissions considérer comme stabilisées. Il me faut vous renvoyer aux compétences que prévoient les programmes, déjà fort riches à ce sujet, et à ce que nous avons évoqué lors des formations. Il paraîtrait logique d’entraîner les élèves à la forme classique de la dissertation mais qui, je vous le rappelle, revêt dans le monde universitaire une forme assez éloignée de nos pratiques scolaires. Je ne puis m’avancer sur ce sujet. Les modalités précises de l’épreuve orale ne sont pas non plus communiquées, bien que les compétences nécessaires à cet exercice soient déjà connues et souvent travaillées.

Pour l'Histoire-Géographie tronc commun : Quand la banque de données sera-t-elle accessible ?

La banque nationale de sujets connaît quelques difficultés d’ordre technique, selon ce que nous a annoncé l’Inspection générale, et nous ne savons pas non plus quand elle sera accessible aux professeurs. Elle est actuellement en cours de construction. A terme, le principe de son ouverture à tous semble acquis, mais plutôt l’année prochaine.